



**Bosnie-Herzégovine**  
**Croatie**  
**ex-République yougoslave de Macédoine**  
**Monténégro**  
**Serbie (y compris le Kosovo)**



# Europe du Sud-Est

## | Environnement opérationnel |

L'héritage des conflits des années 1990 continue à avoir une incidence sur les développements en Europe du Sud-Est. Les populations déplacées attendent toujours des solutions durables, le plus grand nombre se trouvant en Bosnie-Herzégovine et en Serbie. Cette situation de déplacement prolongée demeure un sujet de grande inquiétude, en particulier du fait que de nombreux réfugiés et déplacés internes vivent dans des conditions d'indigence dans des centres d'hébergement collectif. Bien que des progrès aient été accomplis dans la recherche de solutions durables pour un grand nombre de déplacés, les retours ont été entravés par de nombreux obstacles.

L'enregistrement civil et l'accès aux droits sociaux et économiques demeurent des préoccupations majeures en matière de protection, de même que le problème de l'apatridie *de facto*, en particulier pour les groupes minoritaires. Les déplacés ont besoin d'assistance juridique pour obtenir des documents d'identité, acquérir la citoyenneté, recouvrer leur propriété et bénéficier de solutions durables. Sensibiliser l'opinion à la question de la violence sexuelle et sexiste parmi les réfugiés et déplacés internes demeure une autre priorité en matière de protection.

De par sa proximité à l'Union européenne (UE), cette sous-région est également une route migratoire importante. Comme les contrôles en matière de migration sont renforcés ailleurs, y compris en Méditerranée, les demandeurs d'asile et migrants irréguliers essaient de trouver de nouvelles routes, y compris à travers l'Europe du Sud-Est. Il est donc important de renforcer les capacités des États en vue de mettre en oeuvre des politiques aux frontières tenant compte des impératifs de protection. Ces politiques devraient permettre d'identifier des personnes demandant la

**Le HCR vient en aide aux réfugiés qui vivent toujours dans des centres d'accueil en Bosnie-Herzégovine.**

HCR



protection internationale au sein de groupes migratoires mixtes pour qu'elles puissent avoir ainsi accès au territoire et aux procédures afin que leurs besoins puissent être correctement évalués.

## Stratégie

Le HCR s'efforce de mettre fin à la situation de déplacement prolongée dans cette sous-région d'ici 2011. L'Organisation travaillera avec des partenaires afin d'encourager le retour volontaire, l'intégration locale et la naturalisation le cas échéant pour les personnes déplacées lors de conflits antérieurs. Le Dialogue du Haut Commissaire sur les situations de réfugiés prolongées et sa visite subséquente dans la sous-région en août 2009 ont donné une nouvelle impulsion à ces efforts.

Les trois objectifs poursuivis par le HCR en Europe du Sud-Est sont les suivants : (i) trouver des solutions durables pour le reste des réfugiés et personnes déplacées ; (ii) diminuer les cas d'apatridie et répondre aux besoins des personnes en situation *de facto* d'apatridie, et (iii) aider les États à développer et à renforcer leurs régimes nationaux d'asile conformément aux normes internationales et à celles de l'Union européenne.

Dans sa recherche de solutions durables, le HCR s'efforcera de collaborer étroitement avec des partenaires et d'utiliser des évaluations participatives afin d'identifier les options les mieux adaptées aux individus. L'Organisation continuera à travailler en vue de réactiver les stratégies de retour en Bosnie-Herzégovine et en Serbie (y compris au Kosovo), et de faire progresser les stratégies d'intégration au Monténégro et en ex-République yougoslave de Macédoine, ce qui permettra de créer de nouvelles possibilités pour les déplacés internes et les réfugiés.

Afin de diminuer les cas d'apatridie, le HCR concentrera ses efforts sur les besoins des personnes qui sont *de facto* apatrides,

principalement les Roms. L'objectif est de s'assurer que ces personnes puissent avoir accès aux documents d'identité et à la citoyenneté, ainsi qu'aux droits sociaux qui les accompagnent. Le HCR s'attachera également à promouvoir l'adhésion de la Croatie, du Monténégro, de la Serbie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

Le HCR poursuit son travail dans l'ensemble de la sous-région en vue de créer des régimes d'asile conformes aux normes internationales et à celles de l'Union européenne. Le HCR redoublera d'efforts en vue d'assurer que les personnes en quête de protection internationale puissent être identifiées, que leurs besoins en matière de protection soient évalués intégralement et de façon équitable, et qu'elles puissent s'intégrer localement si elles ont besoin de protection.

## Contraintes

La situation politique en Europe du Sud-Est et l'impossibilité de résoudre les questions demeurées en suspens qui ont une incidence sur les réfugiés et les personnes déplacées restent des contraintes majeures. Des efforts renouvelés de la part des gouvernements de la sous-région et un soutien renforcé de la communauté internationale seront nécessaires pour que la situation puisse changer. L'assistance internationale, en particulier, est requise pour fermer les centres d'hébergement collectif qui demeurent ouverts et pour soutenir l'intégration locale des réfugiés et des déplacés n'ayant pas choisi l'option du retour.

Des politiques et des mécanismes efficaces en matière de protection sociale, y compris le logement, le soutien psycho-social et les soins gériatriques, doivent être renforcés afin de répondre aux besoins des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés. Les droits des minorités doivent être assurés grâce au plaidoyer et au développement de la législation.

## Opérations

Les opérations du HCR en **Bosnie-Herzégovine** et en **Serbie** (y compris au **Kosovo**) sont présentées dans des chapitres distincts.

En **Croatie**, le HCR continuera à chercher des solutions durables pour les rapatriés, les réfugiés et les déplacés internes suite au conflit du début des années 1990. Il aidera le Gouvernement à développer un régime d'asile conforme aux normes internationales et européennes. Le HCR s'efforcera également de promouvoir le développement d'un mécanisme visant à identifier et à répondre aux besoins des apatrides.

Bien que les retours de réfugiés aient été considérables ces dernières années, les rapatriés continuent à éprouver des difficultés à obtenir un logement et à bénéficier des programmes de réintégration socio-économiques. Le HCR fournira l'assistance juridique liée à l'accès au logement pour les rapatriés. Des examens conjoints de personnes ayant été jugées inéligibles au logement et aux programmes de reconstruction par les autorités seront menés de concert avec le Gouvernement. Des équipes mobiles sur le terrain évalueront les besoins d'individus extrêmement vulnérables, ainsi que la situation des rapatriés et de leurs communautés d'accueil. Le HCR collaborera étroitement avec le Gouvernement et la communauté internationale en vue de résoudre les problèmes juridiques, sociaux et techniques en suspens liés au retour et à la réintégration, d'ici 2011.

Le HCR travaillera également avec le Gouvernement en vue de prévenir l'apatridie, plaidera pour un accès simplifié à la citoyenneté des groupes à risque et pour l'adhésion de la Croatie à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Afin de renforcer la capacité en matière d'asile, le HCR concentrera ses efforts sur l'aide juridique et la recherche d'alternatives à la détention des demandeurs d'asile. Un soutien adéquat pour les enfants non accompagnés et séparés demeurera une priorité.

Au **Monténégro**, le HCR contribuera aux efforts en vue de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées par les conflits en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie (y compris au Kosovo) et pour prévenir l'apatridie. L'Organisation soutiendra également les efforts du Monténégro en vue de développer un régime d'asile conforme aux normes internationales et européennes.

Le HCR préconisera la régularisation du statut juridique de quelque 24 000 personnes déplacées au Monténégro dont le statut actuel ne leur permet pas de bénéficier intégralement des droits économiques et sociaux. Cette absence de statut entrave leur intégration dans le pays, bien qu'après plus de 17 ans, ce soit la solution durable la plus viable étant donné que l'intérêt pour le rapatriement librement consenti a été en grande partie amenuisé.

L'Organisation continuera à assister des individus extrêmement vulnérables par l'intermédiaire de l'assistance juridique et des

programmes de sécurité sociale. Une assistance au logement restreinte sera également élargie en partenariat avec la Commission européenne et d'autres donateurs. Simultanément, le HCR facilitera la prise de décision au sujet du rapatriement librement consenti en Serbie (y compris au Kosovo), en particulier en fournissant des informations récentes aux personnes déplacées.

Le HCR fournira l'assistance juridique en vue de faciliter l'accès aux papiers d'identité et l'enregistrement civil pour quelque 1 500 personnes, principalement des Roms et autres minorités qui risquent de devenir apatrides.

**L'ex-République de Macédoine** continue à accueillir quelque 1 770 personnes relevant du mandat du HCR, en majorité des Roms et autres minorités provenant de Serbie (y compris du Kosovo). Les efforts du HCR sont toujours ciblés sur la recherche de solutions durables pour cette population.

Le HCR aide le Gouvernement à aligner son cadre juridique et institutionnel de l'asile sur les normes internationales et européennes, bien que le nombre de personnes demandant l'asile demeure limité (54 en 2008 et 10 dans la première moitié de l'année 2009).

Le HCR soutiendra le rapatriement librement consenti et l'intégration du reste de la population de réfugiés et prévoit que des solutions durables auront été trouvées d'ici la fin de l'année 2010, conformément à la stratégie d'intégration des réfugiés et des étrangers du Gouvernement.

Le logement demeure un sujet de préoccupation majeur dans le contexte de l'intégration. Le Gouvernement devrait fournir des habitations, tandis que le HCR appuiera ce processus avec des d'activités génératrices de revenus à petite échelle et de la formation professionnelle. Le HCR continuera à fournir l'assistance juridique et les services communautaires aux individus les plus vulnérables et soutiendra la création d'un centre d'intégration qui développera des projets conformes au plan d'action national sur l'intégration.

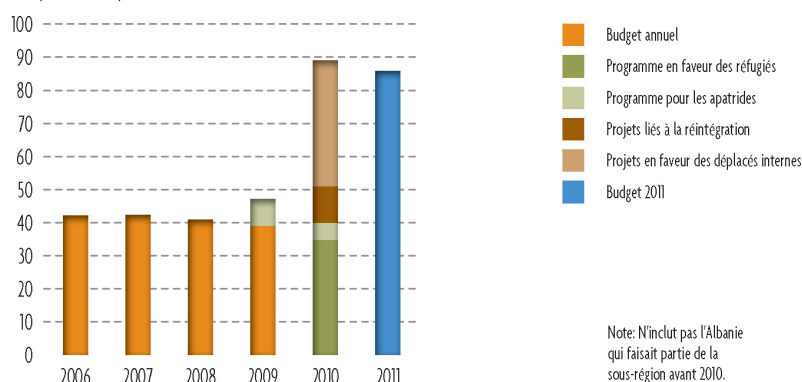
Afin de réduire les cas *de facto* d'apatridie, le HCR continuera à mener un projet régional visant à faciliter l'accès aux documents d'identité et à la citoyenneté pour les Roms et autres minorités.

## Informations financières

Le budget global en 2010 se chiffre à 89,17 millions de dollars E.-U., dont 39 pour cent sont alloués aux réfugiés, plus de 43 pour cent aux déplacés internes, 13 pour cent aux programmes de réintégration et 6 pour cent aux apatrides. L'augmentation reflète la décision stratégique du HCR de mettre fin au chapitre de déplacement de longue date en Europe du Sud-Est au cours des deux prochaines années. Le budget proposé permettra également au HCR de renforcer les régimes de l'asile à travers la sous-région.

## Budget pour l'Europe du Sud-Est en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



## Budget pour l'Europe du Sud-Est (dollars E.-U.)

PAYS	BUDGET 2009 RÉVISÉ <sup>1</sup>	2010				TOTAL	2011
		PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4		
Bosnie-Herzégovine	6 418 164	4 360 322	988 789	0	13 934 133	19 283 244	21 054 100
Croatie	4 034 104	5 944 377	550 264	0	0	6 494 640	7 000 000
L'ex-République yougoslave de Macédoine	3 007 236	3 655 146	595 515	0	0	4 250 661	3 701 200
Monténégro	2 524 560	5 543 061	416 512	0	0	5 959 572	5 954 500
Serbie	30 410 136	15 410 687	2 576 789	11 148 423	24 043 258	53 179 157	48 094 600
<b>TOTAL</b>	<b>46 394 200</b>	<b>34 913 592</b>	<b>5 127 869</b>	<b>11 148 423</b>	<b>37 977 391</b>	<b>89 167 275</b>	<b>85 804 400</b>

<sup>1</sup>Inclut les besoins pour les programmes supplémentaires d'un montant de 7 349 055 dollars E.-U.